

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le dix-huit mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Dominique BERNARD (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET de St ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART

Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Chantal WALTER

Cécile PALLATIN, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Bernard PAUTET, pouvoir donné à Pascal DERCHE

Absents excusés : Raynald BEAUFILS, Thomas MERCIER, Roger MIGNOT

Secrétaire de séance : Dominique COUDRAY

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération relative au lancement de la DUP pour l'opération du Clos Boucher et d'une délibération portant autorisation au Maire à négocier avec les entreprises suite au marché infructueux pour la création du cabinet médical.

Le Conseil municipal est favorable à la demande de M. le Maire.

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, M. le Maire porte à connaissance conformément à la loi, la liste des marchés conclus en 2017 pour la Commune.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Réactualisation des tarifs du service enfance

Rapporteur : Patricia ZEISS

Sur proposition de Patricia ZEISS les tarifs ci-dessous ont été adoptés à l'unanimité.

Accueil de loisirs sans hébergement Tarif à la journée (déjeuner et goûter inclus)	
Quotient familial	Tarif 2018 – 2019
Tranche 1 0 – 700 €	13,20
Tranche 2 701 € à 1 100 €	14,60
Tranche 3 1 101 € à 1 500 €	16,20
Tranche 4 1 501 € et plus	17,30
Hors commune	22,00

GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE					
Prestations		Tranche 1 0 – 700 €	Tranche 2 701 - 1 100 €	Tranche 3 1 101 – 1 500 €	Tranche 4 1 501 € et +
Permanent	Matin	2,10	2,30	2,45	2,60
	Soir	4,20	4,60	4,90	5,20
Occasionnel	Matin	2,40	2,65	2,85	3,00
	Soir	4,80	5,30	5,70	6,00
Exceptionnel / Hors commune	Matin	2,75	3,00	3,25	3,50
	Soir	5,50	6,00	6,50	7,00

1.2 Réactualisation du prix du repas de restauration scolaire et des activités méridiennes

Rapporteur : Patricia ZEISS

Les tarifs ci-dessous soumis au vote comprennent le repas servi et les activités diverses sportives et culturelles dispensées pendant la pause déjeuner.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Année scolaire	2018 / 2019	2018 / 2019
PERMANENTS	4,30	7,80
OCCASIONNELS	6,30	7,80
EXCEPTIONNEL	7,80	7,80
TARIF SPECIAL POUR ENFANTS AVEC PAI	2,00	2,00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3 Réactualisation des tarifs de la halte-garderie

Rapporteur : Patricia ZEISS

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'avoir un taux de remplissage optimal de la structure petite enfance, quelques familles extérieures à la commune bénéficient de la halte-garderie, il convient donc d'en fixer le tarif.

Le Conseil municipal à l'unanimité, fixe à 1,10 € par heure de présence de l'enfant en sus des tarifs appliqués aux enfants de Frépillon.

1.4 Signature d'une convention intercommunale pour l'utilisation d'un cinémomètre radar

Rapporteur : M. le Maire

La commune de la Frette-sur-Seine propose de mettre en commun un cinémomètre radar dans des conditions financières minimales. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser la signature de ladite convention afin de contribuer grâce à ces contrôles à l'amélioration de la sécurité routière sur la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.5 Règlement de mise à disposition d'équipements de video protection pour l'installation de caméras nomades

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est appelé à approuver le règlement de mise à disposition modifié par la Communauté d'agglomération du Val Parisis. Le Conseil à l'unanimité, adopte le nouveau règlement.

1.6 Désignation d'une entreprise dans le cadre des travaux des rues de Méry et d'Oradour – aménagement de l'espace public – lot 2 voirie et réseaux divers et lot 3 électricité, éclairage, télécommunications

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal dans sa séance dernière avait désigné l'entreprise attributaire du lot 1.

Il convient donc aujourd'hui de désigner les entreprises pour les deux derniers lots.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir :

Lot 2 : entreprise FILLoux pour 408 306,20 € HT

Lot 3 : entreprise VIALUM pour 86 206,00 € HT

M. le Maire fait un point technique et financier de cette opération qui devrait atteindre un budget d'environ 722 000 € HT en deçà des prévisions.

Il précise que cette opération est entièrement financée sur des fonds propres.

1.7 Vente d'une surface de terrain sise entre le n° 9 et n° 11 de la rue du Poirier de Souris

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose que la bande de terrain d'une superficie de 37 m², propriété de la commune sise au droit de la parcelle AD 646 rue du Poirier de Souris, et nécessitant un entretien régulier, soit vendue au nouveau propriétaire de la parcelle en vue de l'intégrer dans son projet de division.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la vente de la surface de 37 m² entre le 9 et le 11 de la rue du Poirier de Souris à OFMAN INVESTISSEMENT pour un montant de 10 000 €.

1.8 Cession à titre gratuit par la Société Sogeprom Habitat d'une parcelle de terrain de 165 m² à la commune

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la fin de l'opération de construction des logements sociaux au 50 bis route de Villiers Adam, la Société Sogeprom Habitat, propriétaire d'une parcelle cadastrée A 3334 en bordure de voirie constituant une

bande de 165 m² sur laquelle existent 9 emplacements de stationnement, propose à la commune sa cession à titre gratuit.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la cession de terrain de 165 m² à titre gratuit et autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.

1.9 Déclaration d'utilité publique zone IIAU (Clos Boucher)

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle la nécessité pour la commune de respecter ses engagements en matière d'urbanisme et la nécessité d'avoir une maîtrise foncière publique sur le secteur du Clos Boucher afin de pouvoir avancer sur le projet de construction de logements majoritairement sociaux et aussi respecter l'engagement triennal. Il précise qu'actuellement 88 % de l'assiette foncière du Clos Boucher est sous maîtrise publique (EPFIF et Commune).

Il reste donc une partie des parcelles à acquérir et compte tenu du refus des propriétaires, il est proposé au Conseil municipal de solliciter M. le Préfet en vue d'obtenir une DUP (Déclaration d'utilité publique). Oui l'exposé de M. le Maire la délibération est adoptée par 17 voix pour / 1 abstention.

2. FINANCES

BUDGET COMMUNAL

2.1 Budget primitif 2018

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	2 965 439,34 €
Section investissement	742 880,20 €
	<hr/>
Total	3 708 319,54 €

M. le Maire rajoute que les opérations en cours sont abondées ainsi que le financement de travaux dans le cimetière, la création d'un parking et le lancement de l'opération du Clos Boucher.

2.2 Vote des taux des taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal de Frépillon s'était opposé au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Toutefois, celle-ci s'est opérée de droit au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'à cette date, la commune était adhérente au SIAVOS pour la gestion de l'assainissement et une contribution fiscalisée a été instituée auprès des contribuables sur les trois taxes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la Communauté d'agglomération du Val Parisis qui est adhérente du SIAVOS en lieu et place de la commune pour la gestion de l'assainissement. Mais en sa qualité d'EPCI elle n'a pas la possibilité de fiscaliser une contribution syndicale, elle versera donc directement une contribution au SIAVOS.

Pour compenser cette dépense, la Communauté d'agglomération du Val Parisis va diminuer du même montant l'attribution de compensation de la commune.

Afin d'assurer la neutralité budgétaire, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition communaux à hauteur de la baisse de l'attribution de compensation.

Cette stratégie sera neutre pour le contribuable (pas d'augmentation sur sa feuille d'impôt) simplement un transfert, puisque le contribuable ne supportera plus la taxe locale au titre du syndicat SIAVOS.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité fixe le taux des taxes directes locales pour 2018 à :

Taxe d'habitation : 13,00 %

Taxe foncier bâti : 18,50 %

Taxe foncier non bâti : 68,16 %

2.3 Versement de subvention au CCAS et à la CDE

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de 12 000 € sur le budget CCAS et 27 181 € pour la CDE.

M. le Maire précise que le budget CCAS est en progression de 2 000 € par rapport à 2017, celui de la CDE varie en fonction du nombre d'enfants dans les écoles.

2.4 Versement d'une subvention aux associations dans le cadre des activités durant la pause méridienne

Rapporteur : Patricia ZEISS

Il est proposé de verser :

2 000 € au club de karaté

4 750 € au club de tennis

1 720 € au club de hand ball

pour leur animation tout au long de l'année pendant la pause méridienne. La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.5 Versement d'une subvention aux associations

Rapporteur : Chantal WALTER – Dominique BERNARD

Chacun dans leur domaine de compétence après examen des demandes de subventions, Chantal WALTER et Dominique BERNARD proposent l'attribution de subvention selon le tableau ci-dessous.

	2018
Club de danse artistique et sportive de Frépillon	2 500 €
Club de Handball	1 800 €
Club d'Arts martiaux Sports de combat	1 700 €
Cyclo club	1 500 €
Club de Gymnastique volontaire	600 €
Club Sportif de Frépillon	1 000 €
Club de tennis	2 150 €
Club de Volley ball de l'Isle-Adam et Frépillon	1 500 €
Club canin	350 €
Basket club de Frépillon-Méry-Mériel	9 600 €
Office Municipal de la Culture et des Loisirs	19 000 €
Scouts et guide de France	0 €
Bibliothèque	5 200 €
Cyber'frep	500 €
Chemin de la musique	300 €
Comité des fêtes	3 000 €
Sapeurs-pompiers	450 €
Frépillon Amicale des Commerçants Artisans et Profession Libérales	280 €
Prévention routière	250 €
Association Générale des Mutilés de Guerre	90 €
Collège MAUBUISSON sur projet à hauteur de	1 900 €
CASHMIRE	260 €
Association Jusqu'à la mort accompagner la vie	300 €
Association Trisomie 21	200 €
Atelier libre des peintres de Frépillon	300 €
Office municipal des sports	1 000 €
Sous-total	55 730 €
Divers	9 270 €
Total	65 000 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les montants définis et l'enveloppe globale qui reste constante malgré les baisses des dotations de l'Etat.

ATELIERS LOCATIFS ET COMMERCES

2.6 Affectation de résultats

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité (moins une voix, M. le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif des ateliers locatifs et commerces conforme au compte de gestion présenté par le comptable du Trésor.

2.7 Compte administratif 2017

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité affecte la somme de 113 310,45 € en section investissement article 1068.

2.8 Compte de gestion 2017

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal après s'être fait présenter les chiffres approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable du Trésor.

2.9 Budget primitif

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération relative au budget primitif qui s'élève à

Section fonctionnement	407 716,24 €
Section investissement	282 261,45 €
	<hr/>
Total	689 977,69 €

M. le Maire se félicite de la bonne gestion de cet équipement de qualité qui a permis cette année d'abonder le budget communal de 90 000 €

2.10 Renouvellement de la remise conjoncturelle sur les loyers des ateliers locatifs

Rapporteur : Dominique BERNARD

Monsieur BERNARD propose de reconduire pour une durée indéterminée la remise de 4 % sur les loyers des ateliers pour soutenir l'activité des entreprises.

Il précise que cette mesure pourra être réexaminée en fonction de l'évolution de la conjoncture.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Autorisation de signature avec les entreprises dans le cadre de la réalisation du cabinet médical

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de l'aménagement du 8 rue du Coudray en cabinet médical, un appel d'offres a été lancé pour des travaux TCE.

Celui-ci a été déclaré infructueux par manque d'offre.

Monsieur le Maire propose comme la procédure le permet de consulter les entreprises par corps de métier.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h45.
